



La collecte des déchets en porte à porte

A partir du 1^{er} décembre 2009, afin d'améliorer le service à la population et de davantage développer le geste du tri, la collecte des déchets recyclables passe au porte-à-porte.

L'organisation de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif relève de la CCMP. Les déchets recyclables sont aujourd'hui collectés par l'intermédiaire des points d'apport volontaires disséminés sur le territoire communautaire. Les emballages cartonnés ou en acier, les bouteilles en plastique, les journaux sont pour l'heure volontairement déposés par chacun dans ces containers.



En 2008, près de 18 % du volume total de vos déchets ont été recyclés, soit en moyenne, 60 kg de déchets par habitants. Il importe de rappeler que l'ensemble des déchets non triés sont incinérés en même temps que les ordures ménagères. Ce mode d'élimination est coûteux. L'amélioration du tri sélectif, *a contrario*, permet de réduire ces dépenses.

Aujourd'hui, les habitants de maisons individuelles reçoivent un stock de sacs jaunes transparents tandis que les immeubles et bâtiments publics sont équipés de containers spécifiques (bacs gris équipés d'un couvercle jaune). Ce système est plus simple et plus efficace : l'ensemble de vos déchets triés sera dorénavant collecté dans un seul contenant. Seul le verre continuera à être collecté en points d'apports volontaires. *B. D.*

Pensons aux autres...

Un trottoir haut en face d'un passage pour piétons..

Un trottoir qui interdit toute montée ou descente...

Une pharmacie difficile d'accès...2 marches...

Un sas trop étroit dans un bureau postal...

Un passage qui débouche sur des places de parking...

Un beau chemin qui débouche sur rien...

Ma voisine est actuellement en fauteuil roulant et il lui est un peu difficile d'accéder à certains endroits... J'aime ma petite ville,

dommage que quelques petits points difficiles subsistent.



Recensement

Les jeunes, qui viennent d'avoir 16 ans, doivent se faire recenser en Mairie, munis de leur carte d'Identité et du livret de famille.

Inscription sur les listes électorales

Vous aurez 18 ans au 28 février 2010 ou vous êtes nouvel arrivant sur la commune : pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vous faire inscrire en Mairie avant le jeudi 31 décembre, 17 h.

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera exceptionnellement fermée à 17 h, les jeudis 24 et 31 décembre 2009.

AGENDA de DECEMBRE

- ven 4 et sam 5 : Téléthon
- mar 8 : journée vente publicitaire au Club Amitié-Loisirs (repas gratuit; 1€ par personne présente sera versé au Téléthon) — Illuminations et fête de la municipalité et des commerçants, sur la D1084. — AG du CT Dombes, 20h, club house du tennis club
- jeu 10 : art floral au Centre M. Cochet, 13h30 et 20h — Loto ouvert à tous, La Roseraie, 15 h.
- dim 13 : marché de Noël à la salle des Fêtes
- mar 15 : repas des anniversaires du Club Amitié-loisirs à l'hôtel Lyon Est (prix adhérent : 23€ ; personne extérieure: 30€)
- sam 19 : Arbre de Noël du CE Toray Plastics, salle des Fêtes
- dim 20 : passage du Père Noël dans les rues de Saint-Maurice — arbre de Noël de la Croix Bleue des Arméniens, salle des Fêtes
- mar 22 : goûter de Noël au club Amitié-Loisirs
- jeu 31 : Réveillon avec CLARA, salle des Fêtes

LE CARNET

- ◇ **Naissances**
William HELENE, le 27 octobre
Romain PUAUD - LACHATRE, le 1^{er} novembre
Evan SAVARY, le 3 novembre
- ◇ **Mariage**
Samia AZERARAK et Abdel MAMOUNI, le 31 octobre
- ◇ **Décès**
Gilbert HEUREUX, le 2 novembre
Josiane SELLES veuve GARCIA, le 12 novembre
Françoise GIMENEZ veuve FERNANDEZ, le 15 novembre
Thi Phien LO épouse BACCAM, le 21 novembre

PERMANENCES DES ELUS (samedi 10 h - 12 h)

- 5 déc : Robert Resta
- 12 déc : Robert Roche
- 19 déc : Michèle Berthe
- 26 déc : Pierre Goubet

ÉDITO

Taxe carbone, sommet de Copenhague du 7 au 18 décembre : les médias et les politiques nous parlent sans arrêt de la défense de l'environnement, sujet hyper important s'il en est. Mais déjà à notre échelle, ne pourrions-nous pas mieux participer ? Nous allons en avoir la possibilité. Actuellement, dans la commune, est pratiqué le tri sélectif par apport volontaire dans les bacs prévus à cet effet. Or, au 1^{er} décembre, le mode de collecte des déchets recyclables change. On passe au système de la **collecte au porte à porte**, plus pratique pour vous car vous n'aurez pas à vous déplacer.

Jusqu'à maintenant, pas de quoi être fier : parmi les 18 collectivités de l'Ain employant le même organisme de traitement des déchets, la CCMP (notre Communauté de Communes de Miribel et du Plateau) arrive en 17^{ème} position pour ce qui est de l'efficacité de la collecte sélective !

Bien sûr, nombreux sont ceux qui font déjà depuis longtemps l'effort de trier leurs déchets, mais le confort apporté par la nouvelle méthode doit permettre de faire **beaucoup mieux**, aussi bien en immeuble qu'en maison individuelle. *J. A. & C. T.*

Sommaire

- ⇒ P 2 & 3 : *Et pendant ce temps à la mairie*
- *Flashes et conseil en bref*
- *Un nouvel équipier*
- *Les brèves de la CCMP*
- ⇒ P 4 & 5 : *Ça bouge Saint-Maurice*
- *L'école maternelle Saint Éxupéry*
- *L'école élémentaire Jacques Prévert*
- *Saveurs d'automne à la Roseraie*
- *Halloween au Centre Jacques Brel*
- *Musique au Multi-Accueil et à l'école*
- *Marchons !*
- ⇒ P 6 & 7 : *Du côté des associations*
- ⇒ P 8 : *vie pratique*

UN MÉTIER MÉCONNU... QUE TOUT LE MONDE CONNAÎT !

Le 19 novembre, au cours de la journée, vous avez pu voir, sillonnant les rues de Saint-Maurice, de curieux attelages : poussettes d'enfants bien chargées, petits bouts trotinant tout à côté, nounous rayonnantes... tout ce beau monde, entouré de ballons multicolores s'est rassemblé à 17 heures devant l'école maternelle, muni de pancartes avec rires et chansons.



Pourquoi tout ceci ? Que fêtons-nous ? Comme nous l'avions annoncé dans les Echos du mois de novembre, ce jour-là était la « Journée Nationale des Assistantes maternelles », occasion pour nous d'attirer l'attention sur ce beau métier un peu méconnu et, surtout, pas assez valorisé.

Qui sont ces assistantes maternelles ? Je les ai rencontrées : elles s'appellent Claude, Fatia, Christelle, Carmen, Jocelyne, Sophie, Joëlle, Véronique, et les autres... mais on les connaît sous les noms de Tati, Nounou, Tata... elles sont quarante et une à Saint-Maurice !

- Je leur ai posé des questions :
- « Pourquoi ce métier ? »
 - Je suis accroc aux enfants...
 - Toujours ce désir impérissable de pouponner...
 - Issue d'une famille nombreuse, j'adore le monde des petits...
 - C'est un métier tellement plus agréable que beaucoup d'autres...
 - Il nous permet de nous occuper de nos propres enfants...
 - C'est une tâche valorisante que l'on peut exercer sans diplôme...
 - Oui... mais attention, nous sommes agréées par les services du Conseil Général et fières de l'être...
 - C'est un métier que l'on peut pratiquer avec souplesse.
 - Un métier riche sur le plan relationnel : certains ne nous quittent jamais vraiment, nos petits, devenus adultes puis parents, continuent à nous rendre visite. »

- « Quelles qualités devez-vous développer ? »
- Une Assistante maternelle se doit d'être souriante, affectueuse, douce et ferme à la fois...
 - Agréable, patiente, disponible...
 - À l'écoute des parents...
 - Au début, ils sont très inquiets, pensez-vous, ils nous confient ce qu'ils ont de plus cher au monde.
 - Nous devons développer un véritable savoir-faire. Nous sommes aussi comptables !



Distribution des colis de Noël 2009

Les Mauriciens et Mauriciennes de 65 ans et plus qui ont choisi le colis offert par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Maurice de Beynost, peuvent venir le retirer à l'hôtel de ville, bureau à gauche de l'entrée principale : le mardi 15 ou le mercredi 16 décembre 2009, de 9h30 à 11h30 ou de 14h00 à 16h30.

Rappel : les Mauriciens non inscrits peuvent encore se faire connaître pour participer au repas prévu le 16 janvier 2010 à la Salle des Fêtes. Les repas payants (conjoint de moins de 65 ans, accompagnateur ou élus) seront à régler à l'accueil de la mairie entre le 4 et le 7 janvier 2010 (chèque d'environ 33 € par personne à libeller à l'ordre du traiteur : «Maison Sucillon»).

Journal édité par la mairie, rue des Ecoles
 Directeur de publication: Pierre GOUBET
 Rédaction, fabrication et distribution :
 Equipe municipale de bénévoles

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE :
 (Z. I. de la Tuilière à Miribel)
 Du lundi au vendredi :
 de 9 h à 12 h
 et de 15 h à 18 h
 Le samedi :
 de 9 h à 18 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
 lundi, mercredi, vendredi :
 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
 mardi, : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
 jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h
 Tel. 04 78 55 14 08
 e-mail : echos@saint-maurice-de-beynost.fr
<http://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

Et pendant ce temps, à la Mairie...

LE FLASHES

♦ **Notre gare** dispose désormais d'un distributeur de billets de train.

♦ **Vous pouvez calculer les émissions de gaz à effet de serre liées à vos activités quotidiennes** en vous connectant sur <http://calculateurcarbone.org>

♦ **Les permanences de l'écrivain public** ne reprendront pas avant janvier.

♦ **Philippe Lemaire**, grand reporter à France 3 dédicacera son livre "Compagnons de fortune" à l'office du tourisme à Miribel, à 15h30.

♦ **Suite au lâché de ballons du Téléthon 2008**, 30 ont atterri et ceux qui ont le plus voyagé sont arrivés en Italie, Croatie, Slovaquie et Slovaquie.

♦ **Les différents éléments utilisés pour produire un simple pot de yaourt aux fruits peuvent parcourir un total de 9 000 km!** "Étonnant, non ?".

Permanences de l'adjointe aux Affaires Sociales :

les lundis 7 et 12 décembre de 14 h à 15 h 30.

Modification temps de travail des agents spécialisés des écoles maternelles

Suppression des 6 postes existants (32.31h/semaine) et Création de 6 emplois relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles - ATSEM - (31.35h/semaine). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Modification temps de travail agent d'animation service enfance

Création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation, Grade d'Adjoint d'Animation de 2ème classe (28 heures / semaine). Approuvé à l'unanimité.



UN NOUVEL ÉQUIPIER

Depuis le mercredi 18 novembre, un nouveau policier vient compléter le poste de police municipale. En effet depuis août 2009, le service fonctionnait à 2 agents, le brigadier chef principal Eric Philippe étant parti en mutation. Frédéric Gallet, originaire de Lyon, âgé de 38 ans, marié et père de 2 enfants, a voulu retrouver une commune à taille plus humaine. En effet son chemin professionnel l'a fait passer par Lyon, St Fons et Vénissieux.

Voulant connaître le travail de proximité avec un plus proche contact avec la population, c'est avec logique que Frédéric a choisi St-Maurice de Beynost. Au sein du service, il sera chargé du Sud de la commune (Résidence St-Maurice, cité ouvrière et le lotissement des Brotteaux), vous pouvez le contacter au 04/78/55/83/64 pour tout problème dans ces secteurs.

Nous accueillons avec un grand plaisir Frédéric en lui souhaitant une bonne intégration dans ses nouvelles fonctions. D. P.

CONSEIL EN BREF (9 novembre 2009)

(Les comptes rendus complets peuvent être consultés sur Internet)

•Approbation Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, modifiée le 2 juillet 2003, a instauré un renouveau des documents d'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui se substituera au Plan d'Occupation des Sols (POS), sera un outil au service d'un projet local d'aménagement, qui affirmera la volonté de la commune d'un développement durable permettant de concilier les objectifs de développement avec la préservation de la qualité du territoire.

Le nouveau document d'urbanisme permettra de mettre en œuvre les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvées par le conseil municipal en séance du 23 Juin 2005 :

Maîtriser la croissance de la commune en dessous du seuil fixé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire BUCOPA,

Favoriser les échanges inter-quartiers grâce à des liaisons piétonnes et cyclables,

Maintenir le commerce de proximité sur la commune,

Gérer l'urbanisation future de la commune avec plus de cohérence, dans le respect de l'esprit de village de l'Ain, déjà existant sur certaines parties de la commune,

Protéger les ressources naturelles et agricoles de la commune en renforçant les zonages correspondants.

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 voix pour et 1 abstention), décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

•Subvention exceptionnelle AUGEB

L'association assurant la gestion du centre social Jacques Brel a sollicité la commune de Saint-Maurice-de-Beynost pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin de résoudre ses difficultés financières.

Il ressort après étude du dossier que la commune a déjà versé sur l'exercice 2009 un montant de 140 000 € à cette association. Pour mémoire, en 2008, un complément de subvention d'un montant de 40 000 € était venu s'ajouter à la subvention initiale de 130 000 €.

Le Conseil Municipal décide de refuser le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au centre social et culturel Jacques Brel (pour le versement de la subvention : 3, contre le versement de la subvention : 19, abstentions ou nuls : 2).

•Budget principal : décision modificative du budget n°4

Section de fonctionnement :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Libellé	Dépenses	Recettes
Fournitures de petit équipement	450.00	
Entretien des bâtiments	9 115.00	
Entretien des bâtiments	857.00	
Entretien des bâtiments	526.00	
Entretien des bâtiments	508.00	
Entretien autres biens mobiliers	270.00	
Autres frais divers	1 000.00	
Cotisations versées au FIMAL	35.00	
Cotisations versées au CHFFT	586.00	
Autres impôts et taxes sur salaires	86.00	
Frais de nettoyage des locaux	3 361.00	
Rémunération personnel titulaire	3 014.00	
NBI, supplément familial et Ind. Rés.	25 623.00	
Cotisations à l'URSSAF	7 136.00	
Cotisations aux caisses de retraites	1 342.00	
Cotisations aux ASSÉDIC	1 640.00	
Cotisations pour assurance du pers.	-15 000.00	
Remboursement sur Rémun. du Pers.		17 153.00
Contingent et part. service incendie	317.84	
Sub. de Fonct. aux associations	6 500.00	
Dépenses imprévues de Fonct.	-30 303.84	
TOTAUX	17 153.00	17 153.00

Prochain conseil municipal : jeudi 17 décembre à 20 h 30

RANDONNEE PEDESTRE



Malgré le temps maussade annoncé, 8 marcheurs sont partis à l'assaut des coteaux du Morgon pour une randonnée de 13 kilomètres. Dès le départ de Villié Morgon, dans des paysages viticoles et vallonnés, nous avons cueilli les grappes de raisins non ramassées par les vendangeurs. Après être passé par le col de Truges - eh oui, dans le Beaujolais, il n'y a pas que des cols de bouteilles !! - nous avons serpenté parmi les vignes jusqu'au "py", mont en patois, où une "cadole", petit entrepôt du vigneron, nous a abrités du vent pendant le repas tiré du sac, arrosé d'une bouteille de Bordeaux - oh, sacrilège ! . A l'arrivée, sous un petit crachin, nous avons dû nous réfugier dans le caveau du Château de Fontcrenne datant du XVIII^e siècle. Nous avons pu goûter les 6 "climats", ou crus dont : les charmes, les côtes du Py, le Corcilette ainsi que le plus célèbre d'entre eux, que, par modestie, je ne nommerai pas.

Belle balade... à renouveler avec modération.

M. M.

COUPE DE FRANCE Ain Sud Foot battu par les pros de Cannes



L'AS Cannes a formé Zidane, Yohan Micoud et autre Patrick Viera. Il est entraîné par Albert Emon (ex entraîneur de l'OM) qui a pourtant pris très au sérieux la rencontre contre Ain Sud Foot et la logiquement emporté. Ain Sud Foot, soutenu par plus de 500 spectateurs, par les élus au complet, s'est incliné 4 à 0 malgré les banderoles, les écharpes et les cornes de brume.

Nostalgie : Jean Djorkaeff, ex international président de la Coupe de France retrouve St-Maurice de beynost où il a débuté sa carrière jeune joueur de l'OSM de 1950 à 1957 et ouvrier à l'Usine de la SLT.

J. D.

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Nous avons bien anticipé la distribution des prix : le roman de Marie Ndiaye « *Trois femmes puissantes* » a fait l'unanimité des lecteurs depuis septembre tout comme celle du jury Goncourt.

« *Un roman Français* » de Begbeder, « *Les heures souterraines* » et « *No et moi* » de Delphine de Vigan, « *Le rêve entouré d'eau* » de Bernard Chapuis, « *La dure loi du Karma* » de Yan Mo, « *L'échappée belle* » d'Anna Galvalda sont dans les rayons romans. « *L'affaire de Road Hill house* » de Kate Summerscale en policier, le 5^{ème} tome du « *Magasin Général* » de Loisel et Tripp pour les BD adulte avec « *La Rétirada* » une BD romancée de Josef Bartoli.

Littérature jeunesse : pour les jeunes lecteurs passionnés, 6 nouvelles aventures de Jeronimo Stilton et 5 nouveaux tomes de « *Psychic Academy* » un manga,

Dans la malle aux albums : deux aventures de l'ourson Plume de Hans de Beer complétés par un livre de contes signés Elsa Pény Etienne « *Sur les traces de Jean Louis Etienne dans le grand nord canadien* », des livres à chanter et à raconter avec des comptines à dix doigts, des livres sonores ou à toucher sur les animaux...

A noter : contes à la bibliothèque : deux journées pour le téléthon les jeudi 3 et vendredi 4 décembre à l'école Jacques Prévert « *Contes aux détours de l'ADN* »

Comme chaque année, la bibliothèque proposera des heures de contes de Noël en Décembre les mercredis 9 et 16 à 15h ; les vendredis 11 et 18 à 17h30.

J. D.



CAFÉ THÉÂTRE : oui ça nous a fait marrer!!



L'ouverture de la programmation café théâtre de la commission culture au centre Marcel Cochet a été une vraie réussite avec une salle comble et un one man show détonnant signé Ronan Ducolomb. En 1h 30 de délire, d'humour décalé, l'artiste a marié avec bonheur le stand up, en totale interactivité avec le public armé d'une fourchette ou d'une manette de jeu, et les sketches avec changements d'atmosphère ou de personnages : Charles Ingalls, Starky, Maître Mo... Qu'il soit sportif ou musicien, héros ordinaire, footballeur milliardaire ou politicien médiatique, les portraits de la galerie Ducolomb sont taillés sur mesure ... et à la mesure du talent de l'artiste qui joue avec les mots, chauffe la salle et explose la scène sans jamais lâcher l'intérêt du spectateur qui suit au milieu des éclats de rires, les délires de Ronan Ducolomb.

Prochain spectacle (retenez dès à présent la date) : le vendredi 22 janvier « *Morceaux d'Antitologie* » avec Titou, un doux dingue qui croque les mots.



ART FLORAL : UN AVANT GOÛT DES FÊTES

Une dizaine d'artistes en herbe ont suivi les conseils d'Aurélié Mat'i flor, la jeune fleuriste locale, pour la confection d'un surprenant bouquet festif. En avant première, les boules et les guirlandes de Noël sont venues éclairer un bouquet structuré, un écrin brillant et étonnant pour une dizaine de tulipes fragiles et de luxuriantes roses branchées reposant sur un lit de feuilles d'aralia et de coco..

Prochain jeudi floral au centre Marcel Cochet : le 10 décembre à 13h30 et 20h (centre de table de réveillon). Inscriptions au 04.78.55.13.90 ou 04.78.55.61.28 J. D.



VIDE GRENIER

Le 3^{ème} vide-grenier du Sou des écoles s'est déroulé le dimanche 22 novembre à la salle des fêtes. Les 50 exposants ont pu exposer et vendre des articles de puériculture, ainsi que des jouets à un large public. Une buvette et une restauration rapide étaient proposées. De bonnes affaires ont pu ravir de nombreux acheteurs. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

BEAUJOLAIS NOUVEAU

Un groupe, ça change tout... Quelle soirée! Quelle affluence! Los Diablos, groupe dirigé par Fernando de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP, a animé la traditionnelle soirée "Beaujolois Nouveau" du Sou des Écoles Laïques de Saint-Maurice de Beynost. Leur notoriété sur la commune a permis de remplir la salle des fêtes.

L'affluence a été telle que les assiettes de charcuterie sont parties en un éclair, ne permettant pas de servir tout le mon-



de. Il a fallu commander des pizzas! Côté boisson, pas de pénurie; le Beaujolois Nouveau a été plutôt apprécié...

L'équipe du Sou est ravie de ce succès et remercie tout ceux qui y ont contribué: los Diablos, la Charcuterie Anaya, la Pizzeria d'Amalo, les établissements Grumel, la Mairie et tous les fidèles parents présents à la mise en place, derrière le comptoir ou au rangement de la salle.

Nous espérons que vous aurez passé un bon moment ce vendredi soir-là.

Nous ferons encore mieux l'an prochain !

Un grand MERCI de nous tous : Aveline, Joëlle, Claire-Marie, Sabrina, Jaël, Katy, Cécile et Frédéric. La Présidente

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FOYER SAINT MAURICE

Samedi 14 novembre, une quinzaine d'adhérents ont participé à l'assemblée générale du Foyer Saint Maurice. Après les traditionnels rapports moral et financier, le nouveau bureau a été élu : Jean Pierre Coquereau, Christiane Turgis, Patrick Rozier, Christine Clemendot, Sylvie Belamie et Nicole Bouteiller.

Faits marquants de l'année écoulée :

- La participation du Foyer au Téléthon 2008 a été insuffisante : elle sera améliorée en 2009.

- Le Repas des Rois à la salle des Fêtes n'a réuni que 170 convives au lieu des 200 habituels, suite à une manifestation musicale à l'Allegro ; la tombola a cependant permis d'envoyer 1000 € au Mali.

- La Kermesse - cette année, un repas champêtre avec intervention de l'Ecole de Musique et jeux pour les plus petits - a paru mieux adaptée à l'attente des Mauriciens, - La distribution du journal « Paraboles » a permis d'informer les habitants de la Côte, sans prosélytisme.

- L'inauguration par la commune de la rue Jean Tissot a été un moment chargé d'émotion et de chaleur qui a rassemblé de nombreux Mauriciens, croyants ou non.

Dans le pur respect des traditions du Foyer, l'assemblée générale, qui s'est déroulée dans une ambiance détendue, sympathique et efficace, s'est terminée par le verre de l'amitié.



- Nous avons à cœur de transmettre à nos petits de vraies valeurs en complémentarité avec celles, parfois divergentes, des parents que nous devons satisfaire : Ils sont nos employeurs.

- Il nous faut inventer un réel compromis, toujours en fonction du bien-être des enfants.

- C'est un métier où il n'est pas interdit de réfléchir, nous faisons souvent preuve de pertinence, d'innovation.

- Nous avons le droit, aussi, d'être fatiguées, « grognons », c'est ce qui fait notre charme !

À Saint-Maurice, nous avons la chance de disposer du R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles) qui nous permet de rompre l'isolement, d'échanger, de partager notre savoir-faire, nos doutes, parfois, d'avoir accès à des renseignements utiles, de profiter d'activités manuelles, artistiques et de sorties...

Merci, Stéphanie... animatrice du R.A.M. et notre reconnaissance à la Municipalité qui finance cette action.

Toutes ces nounous paraissent heureuses à Saint-Maurice mais, savez-vous ce qui leur manque ? Un square public où elles pourraient se rencontrer l'après-midi, le soir après l'école. Un lieu qui accueillerait aussi les autres mamans, les papas, les grands-mères, les papas.

Ce serait tellement bien !

Petit message à l'ensemble des élus ?... en tout cas, moi, je l'ai bien entendu !

M. B.

LES BRÈVES DE LA CCMP (Conseil communautaire du 7 octobre 2009)

Affaires générales :

• Espace aquatique : Pour mémoire le montant des travaux approuvé lors de l'APD était de 10 298 000 € HT.

• Aménagement de la halte ferroviaire des Echets : estimation 808 472,50 €.

• Fourniture de bacs et sacs translucides ; Collecte et tri des déchets ménagers recyclables : Le coût de la collecte en points d'apport volontaire s'élevait en 2008 à 200 000 € environ. L'offre financière de Véolia s'avère donc très compétitive et minore le surcoût lié au passage en porte-à-porte. Le marché du tri sélectif a été signé pour 3 ans afin de le faire coïncider avec le marché de collecte d'ordures ménagères. Chaque foyer se verra remettre par l'entreprise elle-même une dotation pour une année, soit environ une soixantaine de sacs par foyer.

• La rentrée de l'Académie de musique et de danse et l'organisation des interventions musicales en milieu scolaire nécessitent une modification des emplois permanents de la collectivité pour s'adapter aux impératifs du service 2009/2010. Un débat s'engage sur les associations musicales situées sur la commune de Beynost et qui sont financées par la CCMP. P. Félix rappelle que le nombre important des élèves de l'Académie de Musique et de Danse issus de la commune de Beynost témoigne selon lui d'un besoin sur la commune. P. Goubet s'étonne de ces propos car une multiplication des sites irait à l'encontre des préconisations du cabinet ACTI PUBLIC qui incitait plutôt au regroupement de l'ensemble des activités sur le site des Balmes. P. Protiere précise que la CCMP n'ouvrira pas de site supplémentaire sur Beynost, mais qu'il est souhaitable qu'une convention d'objectifs établisse une meilleure coordination pédagogique entre les associations beynolanes subventionnées par la CCMP et l'Académie de Musique et de Danse..

HUMEUR

Et après ça, ...certains disent que tous les parents s'intéressent au sort futur de leurs enfants et petits enfants.....

Greenpeace, l'association indépendante qui n'est pas subventionnée par les gouvernements, avait lancé il y a 2 mois avec 10 autres organismes humanitaires sur le site internet « copenhagen-2009.com », un appel à signer une pétition pour faire savoir à nos dirigeants politiques que les Français voulaient des actions efficaces pour arrêter le dérèglement climatique.

11 jours avant l'ouverture de la conférence de Copenhague prévue le 7 décembre, seulement 390 000 personnes (sur les 45 millions d'adultes que nous sommes en France) avaient cliqué sur le site.

On peut se poser des questions.... C. T.

Le conseil communautaire sursoit à statuer sur les modifications au tableau des emplois permanents tel que présenté et reporte le vote au conseil du 5 novembre.

Affaires financières :

a) Décision modificative : Certains ouvrages de lutte contre le ruissellement sont en mauvais état et ne sont pas prêts à subir des pluies torrentielles. Le Directeur Général des Services Techniques a pour mission d'élaborer une véritable politique de suivi des entretiens d'ouvrages.

b) Contrat de prêt : Les crédits inscrits au budget primitif 2009 de la CCMP prévoient le financement des opérations de la section investissement par un prêt de 9 150 073,96 euros.

Après consultation, la commission des Finances a donné un avis favorable à l'offre de la Caisse d'épargne. Le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat de prêt présenté.

c) Subventions 2009/complément : l'Association A3CFAL (Association des Citoyens de la Côte contre le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) opposée au choix du fuseau A du Contournement Ferroviaire Nord de l'agglomération lyonnaise avait demandé et obtenu une subvention de 1000 euros. Votée le 13 11 2008, cette subvention n'avait pas pu être versée sur l'exercice 2008 et sera donc versée au titre de l'année 2009.

L'Agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) demande et obtient une subvention de 200 euros.

d) Gendarme mobile/prise en charge de l'hébergement pendant la période estivale : Le 24 juin 2009, le Conseil avait décidé de participer à hauteur de 5 000 euros au logement des gendarmes mobiles en renfort des effectifs de la gendarmerie sur la Côte pendant la période estivale 2009. Le coût de l'hébergement s'élève à 5670 euros. J. A.

L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPERY

Notre école accueille 7 classes pour un effectif global de 174 élèves :

- deux classes de grands (Séverine Hervieu et Marie-Paule Castellon),
- une classe de moyens (Aurore Dufaud),
- deux classes de moyens et petits (Sophie Chevasson et Sophie Rousselot),
- une classe de petits (Sylviane Bellot),
- une classe de petits et tout-petits (Frédérique Duroussin Balay).

L'équipe accueille, cette année, Camille Jarles qui complète le quart de décharge de direction de Mme Dufaud et les temps partiels de deux enseignantes.

Le projet d'école, d'une durée de trois ans, porte sur les sciences.

Des ateliers sont mis en place tous les jeudi après midi pour les moyens et les grands. Ces ateliers portent sur la démarche scientifique en technologie et abordent aussi des thèmes tels que l'eau, l'air... Des élevages de vers à soie, de gerbilles, d'escargots seront mis en place dans toutes les classes ainsi qu'un jardin potager.

Pour compléter le dispositif, les classes se rendront à Ebulliscience et accueilleront des spectacles et animations sur la thématique des sciences.

Ce projet permettra sûrement aux enfants de mieux comprendre le monde qui les entoure.

Le dispositif d'aide personnalisée :

IL est mis en place tous les matins de 8h30 à 9h avec pour objectif d'apporter une aide supplémentaire à certains élèves qui ont plus de difficultés sur certains apprentissages.

A partir du langage, ce dispositif aborde des thèmes variés portant sur la vie quotidienne tels que l'hygiène, porter secours, le développement durable, les risques de la rue, les accidents domestiques...

Les activités se font en petits groupes de quatre élèves et concernent les enfants de grandes sections.



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT

Cette année notre école accueille 267 élèves :

- 40 élèves en CP (classes de mesdames Medolago et Maudrin),
- 18 élèves en CP-CE1 (classe de madame Reynier),
- 39 élèves en CE1 (classes de mesdames Lacour et Rodriguez),
- 55 élèves en CE2 (classes de mesdames Benaini et Boulanger),
- 50 élèves en CM1 (classes de mesdames Rivas et Peronnier),
- 57 élèves en CM2 (classe de Mesdames Grumel et Martinez et de monsieur Guiffroy),
- 8 élèves en CLIS (classe de madame Dufour).

Le projet d'école :

Son objectif prioritaire est la réussite des élèves. Il se concrétise par toutes les actions qui sont mises en œuvre par l'équipe enseignante soit à travers les programmes institutionnels soit par des actions plus originales et qui ont pour but d'ouvrir plus largement la réflexion des élèves sur leur environnement : sorties scolaires sur des thèmes en liaison avec les sciences, spectacles musicaux (concerts), spectacles de théâtre, visites de musées, activité théâtre, activités musicales, organisation d'un festival du livre, participation des élèves à la vie de l'école (achat de livres, responsabilisation, ...).

Le dispositif d'aide personnalisée :

IL permet à certains élèves connaissant des difficultés ponctuelles de bénéficier d'une aide ciblée rendue possible par un temps de travail en petits groupes et contribue ainsi à la réussite de ces élèves.

Sur notre école il est mis en place tous les jours :

- de 8h20 à 8h50 pour les CP ;
- de 17h10 à 17h50 pour les CE1, CE2, CM1, CM2.

Le réseau d'aide :

Il comprend : un maître E (aide pédagogique), une rééducatrice, une psychologue scolaire.

Le réseau d'aide intervient à la demande des enseignants, avec l'autorisation des familles.

Il permet la prise en charge de difficultés nécessitant un travail régulier sur l'année scolaire.



SAVEURS D'AUTOMNE À LA ROSERAIE

L'association de la Roseraie et la bibliothèque proposaient un voyage magique à travers les plus beaux paysages du monde, les survivants de l'exploitation humaine vus par les yeux passionnés de Yan Artus Bertrand.

Après la projection du film devant un public nombreux, les résidents et leurs invités s'installaient autour d'un goûter typique : Jackie Devise avait confectionné des gâteaux à la farine de châtaignes, Odette Mader

offrait le sirop d'érable au parfum délicieux du Canada, la bibliothèque des mousses de châtaignes et des marrons glacés. Pendant toute une semaine les murs de la grande salle de la Roseraie ont accueilli les panneaux de l'exposition consacrée aux Arbres, affiches mais aussi de nombreux ouvrages et revues sur le thème des forêts et des arbres. J. D.



Marché de Noël
Dimanche 13 décembre

Salle des Fêtes
de 9 h à 17 h

25 exposants
Vin chaud



HALLOWEEN AU CENTRE J. BREL

Pendant les vacances d'automne, petits monstres et fantômes ont hanté le Centre Social et Culturel Jacques Brel pour fêter halloween comme il se doit !

A la ludothèque « Les Diablotins », les enfants ont confectionné des paniers pour récupérer bonbons et friandises... puis se sont rassemblés tous déguisés au « Bal des Sorcières » pour danser, chanter et dévorer le goûter d'halloween...

Le vendredi 6 novembre, la sorcière mère citrouille a accueilli à sa table de nombreux convives, petits et grands, pour déguster son repas terriblement délicieux... Ces hôtes coiffés de leurs chapeaux pointus, ont pu savourer de l'entrée au dessert, des recettes à base de potiron qui ont fait le bonheur de tous...

L'équipe d'animation bénévole de la Ludothèque vous propose de préparer les fêtes de fin d'année en créant et fabricant des décorations pour le sapin ou la maison et en découvrant quelques recettes de gâteaux. Divers ateliers seront proposés tous les mercredis de décembre de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Guénaëlle Feuillâtre au 04.78.55.53.30



Cette année, des commerçants et la Municipalité vous invitent à partager un moment convivial sur la RD 1084, devant les commerces, **le 8 décembre** à partir de 19 h 30. Animations, vin chaud offert !



Oh, Oh, Oh !!! Avez-vous été suffisamment sages cette année ? Puisque ça a l'air d'être le cas, je passerai dans votre charmant village

le dimanche 20 décembre

Je parcourrai vos rues tout au long de la matinée. Les enfants très très gentils pourront faire une partie du chemin dans ma charrette tirée par mes deux chevaux. Des indiennes et les Dalton seront de la partie !

MARCHONS !!

La marche, c'est bon pour la santé ! On marche en famille, entre amis, voisins ou ... avec d'autres :

Depuis le 20 mars 1997, à l'initiative d'une personne du club Amitié-Loisirs, une sortie se déroule chaque jeudi après-midi (sauf en cas de mauvais temps). Le départ a lieu à 14 h devant le lavoir, en "haut" du village. Ce groupe est indépendant, il suffit de se présenter quelques minutes avant le départ. C'est l'occasion de rencontrer d'autres personnes. On se promène le plus souvent dans le coteau, vers Neyron ou La Boisse, ou le long du Rhône. La balade dure environ 1 h 30. Rejoignez-nous ! M. J.



L' A.U.G.E.B. EN QUESTION. COMPRENDRE ET SAVOIR.

Le Centre Social et Culturel Jacques BREL est une structure associative. L'AUGEB (Association des Usagers pour la Gestion du CSC J. BREL) est l'association de type « Loi 1901 » chargée de sa gestion.

Son financement est essentiellement assuré par deux subventions : Une de la municipalité et une de la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F) complétées par les cotisations des adhérents et les soutiens ponctuels de « Jeunesse et Sport » ou d'autres organismes publics (Conseil Général, ACSE ...) sur des actions ciblées.

Le directeur et l'équipe d'animation peuvent également trouver d'autres ressources dans le cadre de projets spécifiques.

Pour l'année 2009, la commune a versé 140 000€ de subvention générale, 4000€ pour le Point Information Jeunesse (PIJ également financé à la même hauteur par les communes de MIRIBEL et de BEYNOST), plus quelques aides occasionnelles. Le budget présenté pour 2009 était de 352 299€.

Au mois de novembre 2009, l'association a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle supplémentaire de 45 000€ afin de résoudre ses difficultés financières.

Pour mémoire, un complément de subvention d'un montant de 40 000€ était venu s'ajouter en 2008 à la subvention initiale de 130 000€, tandis qu'un prêt pour avance de trésorerie de 30 000€ avait été déjà consenti par la Municipalité en 2007.

Cette demande de fin d'année ne présente plus un caractère exceptionnel mais devient une habitude.

Déséquilibre financier, conséquence d'une gestion non réactive, nombre d'adhérents indéfini, activités en baisse, plaquette annuelle de communication non réalisée, documents légaux non transmis, un Conseil d'Administration trop tolérant... Il fallait réagir !

Les conséquences : Lors du Conseil Municipal du 9 novembre, après en avoir débattu, les Conseillers Municipaux ont refusé par 19 voix contre, 3 pour et 2 nuls, d'accorder la subvention supplémentaire de 45 000€.

Pourquoi ce refus ? La majorité des élus, malgré sa préoccupation sociale incarnée par le CSCB et l'importance qu'elle accorde à sa mission sur la commune tout entière, est gênée, vis à vis des habitants et des autres associations pour accorder cette conséquente rallonge financée par les deniers publics. S'il n'est évidemment pas envisagé de saborder le centre social et culturel ni d'accepter sa disparition, il n'est pas non plus possible de continuer avec ce fonctionnement et cette gestion qui ont conduit à ces difficultés financières.

Une décision politique ? Oui, si l'on considère que la politique est la prise de décisions concernant la vie de la cité et la gestion de l'argent public, mais certainement pas politicienne si l'on sait que les élus municipaux n'ont pas souhaité siéger aux postes-clés de cette association ni y prendre le pouvoir, puisqu'ils ont choisi de le déléguer à travers une « convention d'objectifs et de moyens » signée en 2003 entre la ville de Saint Maurice de Beynost et l'association du Centre Social et Culturel J. Brel.

Et maintenant ? Le Centre Jacques Brel reste au cœur de notre politique sociale, sa gestion, son orientation sont à redéfinir et à reconstruire.

M. B.

LA CARTE ELITE PLUS !

L'ancienne carte était devenue vieillissante, elle avait perdu ses couleurs, elle fonctionnait encore sur la base des francs pour les points ! Le système qui gérait la carte est obsolète : peu de visibilité des points ; peu de possibilités de faire des cadeaux d'une façon automatique au cours des opérations promotionnelles...



Aujourd'hui, plus de 20 commerçants ont adopté la Carte Elite Plus qui offre plus de réductions, plus de pouvoir d'achat. Pour cela, tous les possesseurs de carte doivent la présenter systématiquement chez tous les commerçants lors d'un achat, dans toutes les communes de la CCMP. Désormais, 1 € = 1 point:chaque euro dépensé rapporte un point. Au bout de 3000 points vous recevez un chéquier de réduction à utiliser dans tous les commerces participants.

Pour plus de renseignements : Association des Commerçants et Artisans de la CCMP, Office du Tourisme Miribel, le lundi, mardi et jeudi après midi dès 14 h. R. T.

Quelque 25 personnes ont participé jeudi 12 novembre à une animation ludique autour d'un loto proposé par la résidence la Roseraie. Tous les participants se sont rapidement pris au jeu, surveillant attentivement leurs cartons dans l'espoir de remporter un des nombreux lots, parmi lesquels figuraient des bons cadeaux à retirer auprès de la boulangerie Legrand, des coupes ou brushings auprès de Christiane Coiffure, des livres, sacs à main, vases, etc. Dans une ambiance bon enfant, chacun a pu savourer le suspens du jeu de hasard, l'attente fébrile du dernier numéro manquant, le bonheur de crier "Quine !" à l'appel du chiffre tant attendu...

Pour couronner ce moment jovial, les participants se sont vu proposer un copieux goûter préparé par les bénévoles qui, chaque semaine, oeuvrent pour égayer le quotidien des résidents.

Joueurs et organisatrices ont affiché leur entière satisfaction à l'issue de cette animation qui a offert à tous l'occasion de partager un moment particulièrement joyeux et familial, idéal pour oublier la grisaille automnale. En réponse à ce succès et à la demande des participants, l'équipe organisatrice a d'ores et déjà prévu de renouveler cette animation le 10 décembre dès 15 h (loto ouvert à tous).

La résidence la Roseraie tient à remercier les commerçants et particuliers pour leurs divers lots.

Patricia Bresson

L' A.U.G.E.B. EN QUESTION. COMPRENDRE ET SAVOIR.

Le Centre Social et Culturel Jacques BREL est une structure associative. L'AUGEB (Association des Usagers pour la Gestion du CSC J. BREL) est l'association de type « Loi 1901 » chargée de sa gestion.

Son financement est essentiellement assuré par deux subventions : Une de la municipalité et une de la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F) complétées par les cotisations des adhérents et les soutiens ponctuels de « Jeunesse et Sport » ou d'autres organismes publics (Conseil Général, ACSE ...) sur des actions ciblées.

Le directeur et l'équipe d'animation peuvent également trouver d'autres ressources dans le cadre de projets spécifiques.

Pour l'année 2009, la commune a versé 140 000€ de subvention générale, 4000€ pour le Point Information Jeunesse (PIJ également financé à la même hauteur par les communes de MIRIBEL et de BEYNOST), plus quelques aides occasionnelles. Le budget présenté pour 2009 était de 352 299€.

Au mois de novembre 2009, l'association a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle supplémentaire de 45 000€ afin de résoudre ses difficultés financières.

Pour mémoire, un complément de subvention d'un montant de 40 000€ était venu s'ajouter en 2008 à la subvention initiale de 130 000€, tandis qu'un prêt pour avance de trésorerie de 30 000€ avait été déjà consenti par la Municipalité en 2007.

Cette demande de fin d'année ne présente plus un caractère exceptionnel mais devient une habitude.

Déséquilibre financier, conséquence d'une gestion non réactive, nombre d'adhérents indéfini, activités en baisse, plaquette annuelle de communication non réalisée, documents légaux non transmis, un Conseil d'Administration trop tolérant... Il fallait réagir !

Les conséquences : Lors du Conseil Municipal du 9 novembre, après en avoir débattu, les Conseillers Municipaux ont refusé par 19 voix contre, 3 pour et 2 nuls, d'accorder la subvention supplémentaire de 45 000€.

Pourquoi ce refus ? La majorité des élus, malgré sa préoccupation sociale incarnée par le CSCB et l'importance qu'elle accorde à sa mission sur la commune tout entière, est gênée, vis à vis des habitants et des autres associations pour accorder cette conséquente rallonge financée par les deniers publics. S'il n'est évidemment pas envisagé de saborder le centre social et culturel ni d'accepter sa disparition, il n'est pas non plus possible de continuer avec ce fonctionnement et cette gestion qui ont conduit à ces difficultés financières.

Une décision politique ? Oui, si l'on considère que la politique est la prise de décisions concernant la vie de la cité et la gestion de l'argent public, mais certainement pas politicienne si l'on sait que les élus municipaux n'ont pas souhaité siéger aux postes-clés de cette association ni y prendre le pouvoir, puisqu'ils ont choisi de le déléguer à travers une « convention d'objectifs et de moyens » signée en 2003 entre la ville de Saint Maurice de Beynost et l'association du Centre Social et Culturel J. Brel.

Et maintenant ? Le Centre Jacques Brel reste au cœur de notre politique sociale, sa gestion, son orientation sont à redéfinir et à reconstruire.

M. B.

LA CARTE ELITE PLUS !

L'ancienne carte était devenue vieillissante, elle avait perdu ses couleurs, elle fonctionnait encore sur la base des francs pour les points ! Le système qui gérait la carte est obsolète : peu de visibilité des points ; peu de possibilités de faire des cadeaux d'une façon automatique au cours des opérations promotionnelles...



Aujourd'hui, plus de 20 commerçants ont adopté la Carte Elite Plus qui offre plus de réductions, plus de pouvoir d'achat. Pour cela, tous les possesseurs de carte doivent la présenter systématiquement chez tous les commerçants lors d'un achat, dans toutes les communes de la CCMP. Désormais, 1 € = 1 point:chaque euro dépensé rapporte un point. Au bout de 3000 points vous recevez un chéquier de réduction à utiliser dans tous les commerces participants.

Pour plus de renseignements : Association des Commerçants et Artisans de la CCMP, Office du Tourisme Miribel, le lundi, mardi et jeudi après midi dès 14 h. R. T.

Quelque 25 personnes ont participé jeudi 12 novembre à une animation ludique autour d'un loto proposé par la résidence la Roseraie. Tous les participants se sont rapidement pris au jeu, surveillant attentivement leurs cartons dans l'espoir de remporter un des nombreux lots, parmi lesquels figuraient des bons cadeaux à retirer auprès de la boulangerie Legrand, des coupes ou brushings auprès de Christiane Coiffure, des livres, sacs à main, vases, etc. Dans une ambiance bon enfant, chacun a pu savourer le suspens du jeu de hasard, l'attente fébrile du dernier numéro manquant, le bonheur de crier "Quine !" à l'appel du chiffre tant attendu...

Pour couronner ce moment jovial, les participants se sont vu proposer un copieux goûter préparé par les bénévoles qui, chaque semaine, oeuvrent pour égayer le quotidien des résidents.

Joueurs et organisatrices ont affiché leur entière satisfaction à l'issue de cette animation qui a offert à tous l'occasion de partager un moment particulièrement joyeux et familial, idéal pour oublier la grisaille automnale. En réponse à ce succès et à la demande des participants, l'équipe organisatrice a d'ores et déjà prévu de renouveler cette animation le 10 décembre dès 15 h (loto ouvert à tous).

La résidence la Roseraie tient à remercier les commerçants et particuliers pour leurs divers lots.

Patricia Bresson

H1N1 / CENTRE DE VACCINATION À SAINT MAURICE

Sur réquisition de la préfecture, Saint Maurice de Beynost accueille un centre de vaccination. Il est installé avenue du maquis de l'Ain au rond point d'Arménie dans les anciens locaux de l'école de musique. Ceci pour une durée de 4 mois minimum. Cette solution a été préférée à la salle des fêtes ce qui aurait perturbé la vie associative, ou au gymnase du collège de Beynost privant 600 élèves de sports. Afin que les locaux désaffectés depuis plusieurs années soient utilisables le dernier Conseil municipal a voté les sommes nécessaires au nettoyage et à la remise en état du chauffage. La CCMP prend en charge les consommables et une partie du matériel, les communes de Miribel et de Saint Maurice ont fait le nécessaire pour le mobilier.



Le centre fonctionne avec des professionnels réquisitionnés comme les médecins et les infirmières scolaires, les élèves infirmières et des médecins hospitaliers ou libéraux. Des professionnels de santé retraités se sont aussi portés volontaires auprès de la DASS qui organise l'opération de vaccination avec la Préfecture. Tout le personnel administratif est composé de volontaires : retraités du ministère de la défense ou de l'éducation nationale. Ils sont six à se relayer à Saint Maurice avec deux directeurs de centre Christian Castelbou et Raymond Rousseaux.

Qui est concerné ? les personnes ayant reçu une convocation pour l'instant les personnes prioritaires (professionnels de santé, personnes atteinte d'une maladie de longue durée et leur entourage.) Depuis fin novembre les femmes enceintes et les enfants de 6 mois à 6 ans. La vaccination des scolaires (écoles collèges et lycées) se fera sous réserve de l'autorisation parentale dans les établissements par l'intermédiaire d'équipes mobiles diligentées par le centre de vaccination.

Quel vaccin ? Le centre dispose du vaccin Pandemrix du laboratoire GSK. Pour la vaccination des femmes enceintes et des petits enfants il devrait être approvisionné d'une formule sans adjuvant récemment homologué.

Quel parcours pour le vacciné ? A l'accueil il remplit une fiche d'identité et reçoit la charte de la personne accueillie, puis une information de 4 pages très denses sur les bénéfices et les risques. 2^{ème} étape : une infirmière recueille les informations médicales, 3^{ème} étape : un examen par un médecin qui donne son accord pour la vaccination et enfin la vaccination en elle-même par une infirmière.

Les règles de base : il faut attendre trois semaines après la vaccination contre la grippe saisonnière avant de se faire vacciner contre la grippe H1N1. Si une seconde dose est jugée nécessaire (3 semaines après la première) une convocation sera adressée.

Quel secteur concerné par le centre ?

19 communes sont rattachées au Centre de saint Maurice : Balan, Bèlignieux, Beynost, Birieux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Mionnay, Miribel, Montluel, Neyron, Nievroz, Pizay, Saint André de Corcy, Saint Marcel, Saint Maurice de beynost, Sainte Croix, Thil et Tramoyes.

Si le 1^{er} jour 13 personnes seulement se sont présentées, elles étaient 26 le second et 70 le 3^{ème} jour d'ouverture.

Horaires d'ouvertures en décembre jeudis 3, 10 et 17 décembre de 8h à 16h, vendredi 4, 11 et 18 décembre de 8h à 12h et les lundis 7 et 14 décembre de 8h à 12h

Téléphone du Centre 04.72.88.69.66

TELETHON : ON VOUS ATTEND
A SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Programme des actions :

Vendredi 4 décembre :

- ♥ Ecole maternelle : lâcher de ballons dès 11h.
- ♥ Ecole élémentaire : conte "Défours d'ADN"
- ♥ En soirée : porte ouverte des associations tennis, pompiers : animations diverses
Centre M. cochet : théâtre "D'Est en Ouest", 19h30 et 20h30

Samedi 5 décembre :

- ♥ Dès 9 h : "le Marché du téléthon" : ventes et animations diverses
- ♥ En soirée : "Soirée dansante" (repas et spectacles proposés par des associations) à la salle des Fêtes, dès 19h30, PAF: 15 € et 7 € pour les moins de 12 ans; Inscriptions en mairie.



TENNIS GRATUIT POUR LES DAMES

A l'issue de son Assemblée Générale, le président du Tennis Club, Patrick Cattelin et son bureau proposent à toutes les dames désireuses de découvrir ou de reprendre le tennis : pour **10 séances gratuites (matériel fourni)**. Pour plus de précisions : téléphoner au 06 28 51 00 66 ou 06 11 11 58 40.

A noter : le bilan satisfaisant des équipes du Club aux différents championnats et très positif en individuel notamment avec les jeunes. *R. Bargel*



H1N1 / CENTRE DE VACCINATION À SAINT MAURICE

Sur réquisition de la préfecture, Saint Maurice de Beynost accueille un centre de vaccination. Il est installé avenue du maquis de l'Ain au rond point d'Arménie dans les anciens locaux de l'école de musique. Ceci pour une durée de 4 mois minimum. Cette solution a été préférée à la salle des fêtes ce qui aurait perturbé la vie associative, ou au gymnase du collège de Beynost privant 600 élèves de sports. Afin que les locaux désaffectés depuis plusieurs années soient utilisables le dernier Conseil municipal a voté les sommes nécessaires au nettoyage et à la remise en état du chauffage. La CCMP prend en charge les consommables et une partie du matériel, les communes de Miribel et de Saint Maurice ont fait le nécessaire pour le mobilier.



Le centre fonctionne avec des professionnels réquisitionnés comme les médecins et les infirmières scolaires, les élèves infirmières et des médecins hospitaliers ou libéraux. Des professionnels de santé retraités se sont aussi portés volontaires auprès de la DASS qui organise l'opération de vaccination avec la Préfecture. Tout le personnel administratif est composé de volontaires : retraités du ministère de la défense ou de l'éducation nationale. Ils sont six à se relayer à Saint Maurice avec deux directeurs de centre Christian Castelbou et Raymond Rousseaux.

Qui est concerné ? les personnes ayant reçu une convocation pour l'instant les personnes prioritaires (professionnels de santé, personnes atteinte d'une maladie de longue durée et leur entourage.) Depuis fin novembre les femmes enceintes et les enfants de 6 mois à 6 ans. La vaccination des scolaires (écoles collèges et lycées) se fera sous réserve de l'autorisation parentale dans les établissements par l'intermédiaire d'équipes mobiles diligentées par le centre de vaccination.

Quel vaccin ? Le centre dispose du vaccin Pandemrix du laboratoire GSK. Pour la vaccination des femmes enceintes et des petits enfants il devrait être approvisionné d'une formule sans adjuvant récemment homologué.

Quel parcours pour le vacciné ? A l'accueil il remplit une fiche d'identité et reçoit la charte de la personne accueillie, puis une information de 4 pages très denses sur les bénéfices et les risques. 2^{ème} étape : une infirmière recueille les informations médicales, 3^{ème} étape : un examen par un médecin qui donne son accord pour la vaccination et enfin la vaccination en elle-même par une infirmière.

Les règles de base : il faut attendre trois semaines après la vaccination contre la grippe saisonnière avant de se faire vacciner contre la grippe H1N1. Si une seconde dose est jugée nécessaire (3 semaines après la première) une convocation sera adressée.

Quel secteur concerné par le centre ?

19 communes sont rattachées au Centre de saint Maurice : Balan, Bèlignieux, Beynost, Birieux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Mionnay, Miribel, Montluel, Neyron, Nievroz, Pizay, Saint André de Corcy, Saint Marcel, Saint Maurice de beynost, Sainte Croix, Thil et Tramoyes.

Si le 1^{er} jour 13 personnes seulement se sont présentées, elles étaient 26 le second et 70 le 3^{ème} jour d'ouverture.

Horaires d'ouvertures en décembre jeudis 3, 10 et 17 décembre de 8h à 16h, vendredi 4, 11 et 18 décembre de 8h à 12h et les lundis 7 et 14 décembre de 8h à 12h

Téléphone du Centre 04.72.88.69.66

TELETHON : ON VOUS ATTEND
A SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Programme des actions :

Vendredi 4 décembre :

- ♥ Ecole maternelle : lâcher de ballons dès 11h.
- ♥ Ecole élémentaire : conte "Défours d'ADN"
- ♥ En soirée : porte ouverte des associations tennis, pompiers : animations diverses
Centre M. cochet : théâtre "D'Est en Ouest", 19h30 et 20h30

Samedi 5 décembre :

- ♥ Dès 9 h : "le Marché du téléthon" : ventes et animations diverses
- ♥ En soirée : "Soirée dansante" (repas et spectacles proposés par des associations) à la salle des Fêtes, dès 19h30, PAF: 15 € et 7 € pour les moins de 12 ans; Inscriptions en mairie.



TENNIS GRATUIT POUR LES DAMES

A l'issue de son Assemblée Générale, le président du Tennis Club, Patrick Cattelin et son bureau proposent à toutes les dames désireuses de découvrir ou de reprendre le tennis : pour **10 séances gratuites (matériel fourni)**. Pour plus de précisions : téléphoner au 06 28 51 00 66 ou 06 11 11 58 40.

A noter : le bilan satisfaisant des équipes du Club aux différents championnats et très positif en individuel notamment avec les jeunes. *R. Bargel*

